

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 17H30
SALLE DES FÊTES DE FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	31	34

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, à 17 Heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguié, Mme Christine Tressols, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaur, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Thierry Douzal, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère, M. Franck Cebak.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, Mme Delphine Pinczon Du Sel pouvoir à Mme Laurence Poillerat, Mme Nathalie Mulet pouvoir à M. Jérémie Steil.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Serge Rouquette, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty, M. Matthieu Amiech.

D90-2025 SOUSCRIPTION D'UN CREDIT A COURT TERME (24 MOIS)

Le Président rappelle au Conseil communautaire que, dans le cadre du financement de l'opération de construction de l'école de Milhars, la Communauté de Communes attend le versement de près de 700 000 € de subventions, dont le paiement n'interviendra qu'en 2026, compte tenu des délais actuels de traitement et de versement des aides publiques.

Afin de préserver la trésorerie de la Communauté de Communes et de pallier ces délais, il est proposé de solliciter un crédit à court terme auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 350 000 €, selon les conditions suivantes :

- Durée : 24 mois
- Taux : Taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané qui est à ce jour de 2.029% soit un taux de 2.849% dont une marge de 0,82 % (En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro)
- Périodicité du paiement des intérêts : Trimestrielle, par procédure de débit d'office
- Modalités de tirage : Mise à disposition des fonds sous 48 heures ouvrés, un premier déblocage de 10% minimum interviendra dans les 4 mois qui suivront l'édition du contrat
- Modalités de remboursement :
 - Amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de subventions et/ou du FCTVA, sans frais,
 - Ou remboursement du capital par débit d'office au terme des 24 mois.
- Frais de dossier : 0,20 % de l'enveloppe réservée.

Ce crédit pourra être mobilisé en fonction des besoins réels de trésorerie et remboursé sans frais dès la perception des subventions attendues.

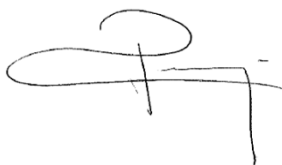
ENTENDU LE PRÉSIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** la souscription d'un crédit à court terme de 350 000 € auprès du Crédit Agricole, selon les modalités financières précitées ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour :
 - signer les documents contractuels relatifs à ce crédit,
 - procéder à la mise en place, aux tirages et aux remboursements,
 - et plus généralement, exécuter toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe Woillez

Le Président,



Bernard ANDRIEU